

# Maladie de décompression et jeunes enfants, une situation borderline

La patiente détenait une police d'[assurance Sport Silver](#), ce qui lui a permis de bénéficier d'une prise en charge immédiate par DAN Europe, qui a organisé et couvert les coûts de son traitement hyperbare (deux sessions de recompression de six heures chacune). Une fois le problème le plus urgent résolu, il restait à s'occuper du retour à domicile de la famille, originalement prévu le 21 novembre.

Selon les protocoles médicaux de la plongée, il est fortement déconseillé de prendre l'avion immédiatement après un traitement hyperbare, le temps d'attente minimum recommandé étant de 72 heures. Dans le cadre du régime d'assurance souscrit, la famille aurait dû retourner aux Pays-Bas en deux groupes, les quatre enfants en premier, accompagnés d'une escorte, puis le mari et la femme à une date ultérieure.

Malheureusement, une telle organisation n'était pas possible car les enfants n'avaient personne pour s'occuper d'eux à leur retour. Le coût du séjour prolongé des enfants et des nouveaux billets d'avion n'était normalement pas couvert par l'assurance. Au vu de cette situation particulière, et moyennant des négociations laborieuses et l'accentuation du caractère exceptionnel des circonstances, DAN Europe est parvenu à étendre la police de la plongeuse qui ne couvrait à l'origine que son mari et elle-même. Résultat : le 26 novembre dernier, lorsque l'état de la patiente s'est stabilisé, la famille a pu retourner au complet aux Pays-Bas, sans avoir à payer le traitement hyperbare onéreux ni les nouveaux billets d'avion. Leur séjour étendu à l'hôtel a également été remboursé, élevant le montant total couvert à 14 000 euros. Ce cas met en évidence d'une part le service remarquable fourni par DAN par rapport à d'autres types d'assurance santé ou de prestations sociales, et d'autre part la nécessité pour un plongeur d'envisager un plan d'assurance adapté à ses besoins spécifiques, plutôt que de se limiter aux facteurs économiques.